Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_156-DE

Melesse
Notre ville

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025
Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de membres présents : 22 [Quorum atteint (15)]
Nombre de votants : 26

PRÉSENTS : M. Claude JAOUEN - M. Alain MORI - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'HDU - M. Patrice DUMAS - Mme Ghislaine MARZIN - Mme Françoise LERAY - M. Mathieu GENTES - M. Serge ABRAHAM - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Sylvie VIROLLE - M. Michel LORÉE - Mme Béatrice VALETTE - Mme Marie-Christine GARNIER - M. Patrick MALLET - M. Laurent MOLEZ - Mme Sophie GAILLARD - Mme Séverine GAUGAIN - Mme Isabelle LE MARCHAND - M. Jean-Baptiste MARVAUD - M. Yves FEREY - Mme Christelle RENAUD - M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Edith MACÉ, M. Jean-Michel PÉNARD, Mme Magali BERTIN, Mme Elise CARPIER

ABSENTS : M. Laurent JEANNE, Mme Lisa KLIMEK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Françoise LERAY.

Karine RICARD en tant que Directrice Générale des Services assure les fonctions de secrétaire auxiliaire.

POUVOIRS :
Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à M. Patrice DUMAS
Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à M. Alain MORI
Pouvoir de Mme Magali BERTIN à M. Claude JAOUEN
Pouvoir de Mme Elise CARPIER à Mme Ghislaine MARZIN

OBJET : 2025/1217/156 : ÉDUCATION : OGEC – PARTICIPATION AU COÛT DES FLUIDES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213501737-20251217-2025_1217_156-DE

Vu l'avis de la commission éducation, enfance et jeunesse en date du 05 novembre 2025,

Monsieur Mathieu GENTES, adjoint au Maire en charge de l'éducation et de l'enfance, rappelle aux membres du Conseil municipal que le service de restauration scolaire des écoles privées est assuré par la collectivité. L'OGEC dispose d'un local de restauration et d'un office loué à la ville de Melesse depuis le 1er septembre 2018 pour assurer la restauration des enfants des écoles privées. Les fluides sont à la charge de la collectivité.

Une évaluation des consommations en fluides nécessaires au service de restauration a été réalisée par l'OGEC de Melesse et contrôlée par les services. Des échanges complémentaires entre la collectivité et l'OGEC ont entrainé un retard dans les facturations.

Pour l'année scolaire 2022-2023, elle fait apparaître les éléments suivants :
- une consommation estimée à 539,03 €,
- une consommation électrique de 8652,60 €.

Pour l'année scolaire 2023-2024, elle fait apparaître les éléments suivants :
- une consommation estimée à 693 €,
- une consommation électrique de 6 622 €.

Pour l'année scolaire 2024-2025, elle fait apparaître les éléments suivants :
- une consommation estimée à 638,69 €,
- une consommation électrique de 7384,30 €.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (26 voix sur 26) des membres présents et de ceux engageant leur pouvoir,
- autorisent le versement d'une subvention à l'OGEC de Melesse d'un montant de 24 529,62 €.

Pour copie conforme,

Le Maire,

M. Claude JAOUEN

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,

Mme Françoise LERAY

MAIRIE DE MELESSE
Ille-et-Vilaine - 35520
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE